



ASSOCIATION CROIX ET LUMIÈRE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE LE VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025 A CHEVAGNES

Présents :

René BAUDIN, Bernard et Denise BOURET, Michèle COGNET, Philippe CHARRIER (Maire de Chevagnes) et Marie-Jo CHARRIER, Alain et Ségolène du COLOMBIER, Jacques et Solange DEGRANGE, Françoise DHIRY, Jean-Claude et Denise DUFOUR, Bernard et Jeannine FAIVRE-DUBOZ, Jacques et Marcelle FRIZOT, Sandrine GITTON, Claire GUILLELAULT, Christian et Anne HÉNIN, Patrick et Bibiane HÉNIN, Pascal et Marie-Noëlle JABOIN, Raymond JOURDIER, François LAMOUCHE, Joël LAMOUCHE (maire de Garnat-sur-Engièvre), Claudette LAMOUCHE, Christophe PELLETIER, Sylvie RAYER, Samuel ROUSSEAU, Marie-Josèphe ROUX, Jacqueline THAVEAU, Robert THAVEAU, Dominique TILLET, Alain TRICOT (Adjoint au maire de Saint-Martin-des-Lais), Michel VAQUIER, Gérard VENDANGE.

Représentés :

Carine BARILLET (Conseillère régionale et maire de La Chapelle-aux-Chasses), Françoise et Louis BERNARDET, Marie-Bernadette COUDERC, Colette GAMET-ALEXANDRE, Amélie et Quentin JABOIN, Michel du JONCHAY, Joëlle et Didier KLEIN-BELNAT, Paul de MARESCHAL, Christiane de MONSPEY, Dominique et Marie-Christine SAVEREUX, Dominique VENDANGE.

Adhérents à jour de cotisation présents ou représentés : 54 soit 62,80 %.

Autres personnes ayant participé à l'AG et/ou à la conférence :

Père Guillaume LÉPÉE, curé de la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu, excusé, Isabelle USSEL-MICHAUD (conseillère départementale), excusée, Marie-Claude et Jean PERICHON, excusés, Laurent SANCHEZ (adjoint au maire de Chevagnes), excusé, Jean PHILIP (président association ASCEB), excusé, Anne-Marie BERTHIER, Xavier FAIVRE-DUBOZ (Maire de Chézy), Jacques FRADIN (adjoint au maire de Lusigny), Jean-Claude et Chantal CHAMBAS, Gérard FLOUZAT, Christiane et Maurice KELLER, Françoise KOUZMINA, Marie-Hélène et Daniel MARCHAND, excusés, Marie-Line PECAUD, Philippe et Yolande ROUSSEAU.

I – RAPPORT MORAL : activité de l'Association.

11 – *Les Réalisations en 2024-2025*

A Paray-le-Frésil, la croix du Champ de la Croix est implantée en bordure de la route qui relie les Flagots au bourg de la commune. La croix est en fer avec une niche en métal, maintenant percée, qui devait contenir une statue. Une lettre « R » est soudée dans sa partie haute à l'axe vertical et la partie basse est fixée dans la pierre. Les abords de la croix sont dégagés. Elle est poncée et peinte. Les fissures du socle sont reprises. La niche est refaite à l'identique et une statue de Notre Dame de Lourdes est scellée à l'intérieur. Une grille de protection est soudée.

A Gannay-sur-Loire, des branches mortes risquaient de tomber sur la croix des Retz et de l'endommager. L'entreprise de Xavier BOHY est intervenue bénévolement avec un engin afin de permettre à l'entreprise ROUSSEAU de la commune de scier lesdites branches.

A La Chapelle aux Chasses, la croix implantée au lieu-dit Bellecour, en bordure de la route qui la relie à Paray-le-Frésil, est constituée d'une croix en fonte, repeinte en 2023, et d'un socle composé de cailloux assemblés en forme pyramidale autour d'un tuyau en ciment. Les cailloux supérieurs sont rscellés et le rosier, planté à l'avant, taillé. Les abords sont dégagés.

A Garnat-sur-Engièvre, la croix tubulaire en fonte des Baudats est percée à l'arrière. Le trou est comblé par un mélange de sable, chaux et ciment. Après brossage, du Rustol est appliqué puis elle est peinte. Le socle est brossé.

Les lices situées à l'arrière de la croix Gens-Perrin, recouvertes de mousse et de lichen sont sablées. Elles présentent un bel aspect et ne nécessitent pas d'être peintes. Le socle de la croix est également sablé. Il retrouve sa couleur d'origine.

En 2022, des travaux sont réalisés sur la croix des Chevaliers dont le socle est désolidarisé de la base après avoir été heurté par un engin : rescellement du socle, peinture et nettoyage des abords. Cette année, elle est repeinte par un riverain, Raymond JOURDIER, et les abords sont fauchés.

A Chevagnes, la croix des Ménards, implantée en bordure de la route qui relie cette commune à La Chapelle aux Chasses, est endommagée en début d'année 2024 par un véhicule qui a quitté la chaussée. Le socle en pierre est réparé par l'entreprise BEAUFILS. L'association repeint la grande croix en fonte après son sablage et application de Rustol. Du matériel est loué à cet effet. Cette croix était initialement érigée au centre du cimetière de Chevagnes lors de sa création en 1842. Elle est remplacée en 1922, suite à la « grande guerre » par un monument aux morts, surmonté d'une croix cerclée, fabriqué par l'atelier Saint Joseph de Buxy (71). La croix des Ménards est ensuite bénite en 1923, à la fin d'une mission débutée le dimanche 11 février en la fête de Notre-Dame de Lourdes et prêchée par deux frères capucins de la Maison de Lyon.

La croix de la Baraude est une croix en fer forgé simple aux extrémités tréflées. Elle est fixée sur un socle en pierre. Une pierre « prie-Dieu » est adossée au socle sur sa face avant. La croix et le socle sont brossés. Du Rustol est appliqué sur le fer avant qu'il ne soit peint. Les abords ont été fauchés au préalable.

La croix des Girards était menacée par la chute d'un arbre mort situé à proximité. Après information du gestionnaire de la parcelle, le chêne est abattu par l'EURL JC de Molinet.

12 – *La restauration en cours*

La croix de la Chasseigne est implantée à Chevagnes en bordure de la D 779 en direction de Dompierre-sur-Besbre. Cette croix en fer forgée est fixée sur un petit socle en ciment. Elle a vraisemblablement été tordue par un engin lors de l'évacuation des chênes du bois proche. Le propriétaire, Jean-Christophe de MONSPEY, est contacté. L'association se charge de desserrer la croix de son socle et la remet à son propriétaire. Il la confie à une entreprise qui procède au redressement de la croix. Elle sera décapée et peinte par l'association puis fixée dans son socle au printemps 2026.

13 - Les restaurations envisagées

- . A Paray-le-Frésil, la croix du lieu-dit « La Croix », en bois, sera poncée et traitée avec un produit spécifique.
- . A Gannay-sur Loire, la croix des Terriens, en pierre, sera sablée et les abords dégagés.
- . A Garnat-sur-Engièvre, la croix Rouge, en fer est fixée sur un socle en pierre. Elle sera brossée et repeinte.
- . A Chézy, la croix d'Auzon, en fer forgée, sera sablée et repeinte.
- . A Chevagnes, la croix du Riot et la croix de la Chasseigne, sur la route de Thiel-sur-Acolin, seront brossées et repeintes. Les abords seront entretenus.
- . A Lusigny, la croix de Fradan, en pierre, sera brossée. Celle implantée au Vernois, devrait être éloignée de la route départementale à grande circulation pour être érigée au bout du chemin au lieu-dit « la Lune ». Au hameau des Loges de Creuse, la croix sera brossée et repeinte.

14 - Bénédiction de la Croix Saint Gervais à Lucenay les Aix

Monsieur Christophe PELLETIER, agriculteur à Lucenay les Aix, a contacté l'association en mars 2025 pour obtenir des conseils dans le cadre de la restauration d'une croix au lieu-dit « Saint Gervais », sur la route de Cossaye. Une nouvelle croix est érigée. Elle est bénite le 17 juin par l'évêque du diocèse de la Nièvre, Monseigneur DROUOT. A cette occasion et sur invitation, l'association Croix et Lumière est représentée par son président.

15 - Legs Jacques MATHIEU

Monsieur Jacques MATHIEU, qui demeurait de son vivant à la Réserve du Riot à Chevagnes, membre donateur de l'association Croix et Lumière, décède le 3 novembre 2024 à Moulins. L'office notarial de Chevagnes nous informe du legs d'un montant de 500 € en numéraire conformément aux termes de son testament. L'article 9 de nos statuts autorise la réception de legs. A la demande du notaire, le conseil d'administration est consulté. A l'unanimité, il est décidé d'accepter ledit legs. Un dossier est constitué. Il est transmis par le notaire en Préfecture de l'Allier pour approbation.

Par lettre en date du 28 avril 2025, le sous-préfet de Montluçon nous informe que le délai d'opposition de 4 mois dont dispose l'autorité préfectorale court à compter du 17 avril 2025. Ainsi, l'absence d'opposition est acquise le 17 août 2025. Un mail est adressé à la sous-préfecture au greffe départemental des associations afin que soit délivrée une attestation de non-opposition à ce legs. Ensuite l'office notarial sera sollicité afin de verser le montant légué.

16 - ASCEB

L'association de sauvegarde des calvaires en Bourbonnais » (ASCEB), est créée le 24 février 2025 par Jean PHILIP, qui réside à Maillet (03). Elle a pour objet « *la sauvegarde du patrimoine mobilier, immobilier et culturel des calvaires et oratoires du bourbonnais* ». Six croix ont été rénovées ou en cours de rénovation depuis le début de l'année dont une sur la commune de Besson : la croix de Fourchaud (Voir le FaceBook de l'association). Suite à notre rencontre, il en ressort que l'ambition est de recenser toutes les croix érigées dans notre diocèse. Par réciprocité, il a adhéré à notre association. Il peut être contacté à l'adresse mail suivante : contact.asceb@gmail.com

17 - Les Rogations

Les Rogations sont célébrées par le Père Jean-Philippe MORIN, vicaire général et administrateur de la paroisse, sur le relais nord de la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu, dans la commune de Paray-le-Frésil, à la croix du « champ de la Croix », le lundi 26 mai 2025 à 17 heures.

La croix restaurée est bénie à cette occasion. Une messe est célébrée à l'issue, à 18 heures, en l'église de Paray-le-Frésil, à l'intention de Jacques MATHIEU et des membres défunts de notre association. Un verre de l'amitié est offert par l'association à l'issue de la cérémonie sur le parvis de l'église.

Les Rogations sont célébrées à Chézy, à la croix du Bourg, le mardi 27 mai 2025 à 19 heures par le Père Gilbert LÉPÉE.

Les membres de l'association sont invités par mail à ces rogations et des articles sont publiés dans la presse régionale.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II – RAPPORT FINANCIER : situation financière, adhésion.

Jean-Claude DUFOUR, trésorier, présente le rapport financier.

Moins de cotisants en 2024 qu'en 2023 (-4) mais le même montant des cotisations et dons en 2024 (2105 euros) par rapport à 2023 est constaté.

Les intérêts parts sociales B s'élèvent à 88,70 €. Les parts sociales B sont depuis transférées sur le livret bleu (le 16 juin 2023). Ainsi les intérêts du livret bleu (339,32 €) sont en hausse (+ 101,13 €). Malgré les travaux et les achats réalisés, l'exercice se traduit par un solde créiteur de 1443,62 €. L'association dispose au 31 décembre 2024 d'une trésorerie de 15895,30 €.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

III – MONTANT DES COTISATIONS POUR 2026.

Par rapport à 2020, une hausse du nombre des cotisants est réalisée en 2021 (+ 38), avec 80 cotisants. En 2022, la hausse se poursuit avec 84 cotisants (+4), retrouvant ainsi le chiffre de la période d'avant COVID-19. En 2023, la hausse se poursuit avec 90 cotisants (+6). En 2024, suite à des décès ou bien par non-paiement de cotisation, une baisse de 4 adhésions est constatée.

Par ailleurs, les bulletins de renouvellement d'adhésion ont été diffusés le 22 février 2025.

Il est proposé de reconduire le taux des cotisations, soit :

- Membre actif : 15 €
- Membre bienfaiteur : 30 €
- Membre donateur : 50 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

IV – DIVERS.

. Dans un souci d'économie Croix et Lumière privilégie le courrier électronique dans sa correspondance avec ses membres. Aussi leur est-il demandé d'indiquer leur adresse courriel sur le bulletin d'adhésion ou de la transmettre à l'adresse mail suivante : croixetlumiere03@gmail.com

. Pour les envois par voie postale, les photocopies sont réalisées gratuitement en mairie de Chevagnes. Elle en est vivement remerciée ; ainsi que pour la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente. Elle nous a ainsi permis de tenir une assemblée générale dans d'excellentes conditions.

. Croix et Lumière est présente sur internet, sur le site de l'association « Chevagnes en Sologne Bourbonnaise » dans la rubrique « Partenaires ». Elle est remerciée pour cette sympathique coopération.

. Croix et Lumière possède une rubrique sur le site internet de la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu. Le père Guillaume LÉPÉE et Laurent FREBET, administrateur du site, sont remerciés pour les articles mis en ligne.

. L'association se félicite des cinq nouveaux adhérents qui ont rejoint l'association depuis le début de l'année 2025.

V – RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ELECTIONS.

Le mandat des membres du Conseil d'administration étant de trois ans, celui des élus de 2022 expire à l'issue de cette assemblée générale. Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Conseil.

Jean PÉRICHON, trésorier adjoint, ne souhaite pas renouveler sa candidature. Père fondateur de l'association avec Christian HÉNIN en 2004, il s'est investi avec passion et rigueur pour son développement et la mise en valeur du patrimoine cultuel présent sur les dix communes de l'ancien canton de Chevagnes. Nous lui témoignons toute notre reconnaissance pour son engagement.

Il est fait appel aux candidatures sur la convocation à l'assemblée générale. Les treize conseillers sortants, et la correspondante de l'association sur la commune de Paray-le-Frésil, Sylvie RAYER, ont déclaré par écrit que leur candidature soit présentée à l'assemblée générale.

Par vote à bulletin secret ils sont élus par 52 voix sur 54 des membres présents ou représentés à jour de cotisation.

Pour la période 2025-2028. Le conseil d'administration est le suivant :

René BAUDIN (Beaulon), Alain du COLOMBIER (La Chapelle aux Chasses), Jean-Claude DUFOUR (Lusigny), Bernard FAIVRE-DUBOZ (Chézy), Jacques FRIZOT (Gannay-sur-Loire), Christian HÉNIN (Beaulon), Raymond JOURDIER (Garnat-sur-Engièvre), François LAMOUCHE (Garnat-sur-Engièvre), Joël LAMOUCHE (Garnat-sur-Engièvre), Sylvie RAYER (Moulins), Marie-Josèphe ROUX (Dompierre -sur-Besbre), Jacqueline THAVEAU (Chevagnes), Dominique TILLET (Chevagnes), Gérard VENDANGE (Paray-le-Frésil).

VI – ELECTION DU BUREAU.

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni le 30 septembre 2025 afin de procéder à la constitution du bureau. Les anciens membres du bureau acceptent de poursuivre leurs fonctions précédemment exercées.

Le doyen du conseil propose le nom de Dominique TILLET pour occuper le poste de président. Le CA exprime son accord. Le président sollicite Christian HÉNIN pour occuper les fonctions de vice-président.

Il accepte et le CA donne une suite favorable.

Le CA renouvelle dans leurs fonctions les secrétaire et secrétaire adjointe ainsi que le trésorier. La place de trésorier adjoint occupée précédemment par Jean PÉRICHON n'est pas pourvue, aucun membre ne le désirant. Les statuts n'en font pas l'obligation. Ainsi l'article 10 4°) stipule : « *Un trésorier et, si besoin est, un trésorier adjoint* ».

Le bureau est ainsi constitué :

Président : Dominique TILLET

Vice-président : Christian HÉNIN

Secrétaire : Jacqueline THAVEAU

Secrétaire adjointe : Marie-Josèphe ROUX

Trésorier : Jean-Claude DUFOUR

La composition du bureau est publiée dans le journal La Montagne le 10 octobre 2025.

Aucune question n'ayant été posée, l'Assemblée est levée à 21H00.

L'assemblée générale s'est prolongée avec une conférence de Madame Christiane KELLER, poète et écrivain, coordinatrice du Centre d'Art, Culture et Foi du Sanctuaire de Souvigny et membre de l'association des Amis de l'église de Saint-Menoux. La conférence avait pour thème : « **Les saints guérisseurs de la folie au Moyen Âge** ».

Une conférence, illustrée de nombreuses diapositives, qui a présenté une courte histoire de la folie depuis l'Antiquité à nos jours, puis s'est attachée ensuite à dérouler les pratiques des pèlerinages thérapeutiques au Moyen Âge, plus particulièrement ceux aux trois saints réputés pour la folie : saint Dizier (Saint-Dizier-Territoire de Belfort), saint Menou (Saint-Menoux- Allier) et saint Florentin (Bonnet -Meuse). Puis répondre à plusieurs questions, notamment : que faut-il pour qu'il y ait guérison ? que sait-on de l'efficacité de ces traitements ? que nous-disent-ils de leur temps ? qu'ont-ils à dire au nôtre ?

La conférence a retenu l'attention du public et fait l'objet de nombreux échanges autour du verre de l'amitié.
